

028/2025

REÇU LE

24 FEV. 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

Thonon-les-Bains, le 20 février 2025

HOPITAUX DU LEMAN
M. Donadille, Directeur
3, avenue de la Dame
74200 THONON-LES-BAINS

Dossier suivi par Gaëlle ROUSSEL
Secrétariat de la Commission Communale de Sécurité
✉ g-rousseau@ville-thonon.fr

Objet : Visite d'ouverture de la Sous-Commission Départementale ERP-IGH du 14 février 2025 – PC0742812120002
Ouverture du nouveau bâtiment d'hospitalisation – Hôpitaux du Léman - 3, avenue de la Dame - Thonon-les-Bains
Notification de procès-verbal

PJ :

- 1. Arrêté d'autorisation d'ouverture**
- 2. Procès-verbal de visite**

COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ RECEPTION

Monsieur le Directeur,

Vous assurez la direction des hôpitaux du Léman, situés 3, avenue de la Dame, à Thonon-les-Bains, établissement de type U, comprenant des activités de type M, N et W, classé en 1^{ère} catégorie.

Le 14 février dernier, le groupe de visite de la Sous-Commission Départementale ERP-IGH a procédé à la visite d'ouverture du nouveau bâtiment d'hospitalisation de 180 lits. Ce bâtiment est développé sur quatre niveaux accessibles au public, avec un cinquième niveau à destination d'une hélistation. Il est en communication avec les bâtiments existants dont il constitue l'extension et est relié à ceux-ci au niveau du hall d'accueil général par la création de trois passerelles faisant office de galeries de communication.

Différentes unités de soin sont prévues :

- au RDC : un pôle chirurgie de deux unités U10 comprenant 60 lits ;
- au 1^{er} niveau : un pôle mère enfant comprenant 3 unités U10 (maternité, pédiatrie, et néonatalogie) de 60 lits ;
- au 2^{ème} niveau : un pôle gériatrie et médecine polyvalente comprenant 2 unités U10 de 60 lits.

Ces niveaux d'hospitalisation et unités de soin sont aménagés en « zones protégées de type U10 », avec un minimum de deux par niveau et de capacité d'accueil de même ordre de grandeur. Seule l'unité de néonatalogie située au 1^{er} niveau est conçue selon les dispositions de l'article U10 §4, prévues pour les locaux de soins à surveillance permanente. Les zones protégées sont divisées en « zones de mises à l'abri » ZMA et isolées entre elles réglementairement.

Les 180 chambres venant se substituer aux chambres existantes de l'ancien bâtiment d'hébergement, l'effectif total du centre hospitalier n'est pas modifié. Le nouveau bâtiment est susceptible d'accueillir 420 personnes, dont 120 visiteurs. Les dégagements sont satisfaisants.

Deux demandes de dérogations ont été également prises en compte :

- une concernant la problématique des baies accessibles, validée le 16 mars 2021, sachant que le bâtiment dispose de deux façades accessibles (Nord et Ouest), complétées par un accès direct au bâtiment depuis 3 escaliers encloués ;
- une deuxième qui concerne l'alimentation électrique de ce nouveau bâtiment, avec la prise en compte de l'alimentation électrique de l'existant et la non-conformité de l'article EL 16.

ville-thonon.fr



Ville de Thonon-les-Bains

Hôtel de Ville - CS 20517 - 74203 Thonon-les-Bains Cedex | Tél. **04 50 70 69 68**

Le cahier des charges fonctionnel du SSI a été validé le 16 mars 2021. Une seule zone d'alarme est prévue pour la totalité de l'établissement.

Ce nouveau bâtiment recevra des patients à partir d'octobre 2025.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une décision favorable à l'ouverture de ce nouveau bâtiment a été prise, dont vous trouverez ci-joint, notification du procès-verbal.

Quelques anomalies ont été constatées et sont mentionnées dans le rapport annexé. Il s'agit de :

GÉNÉRALITÉS

- 1- Rester vigilant concernant le stationnement anarchique de véhicules sur la voie échelle.
- 2- Réaliser l'ensemble des prescriptions édictées dans le rapport établi à la suite de la dernière visite de la Commission de Sécurité.
- 3- Lever les observations de non-conformité mentionnées dans le RVRAT de la société APAVE en date du 12 février 2025.
- 4- Lever les observations de non-conformité mentionnées dans le rapport diagnostic du SSI réalisé par la société APAVE.

CONSTRUCTION

- 5- Terminer l'aménagement de la voie engins permettant l'accès au nouveau bâtiment depuis les urgences, cette dernière devra être finalisée avant l'ouverture aux patients.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

- 6- Rajouter un verrou et une poignée sur le bloc-portes coupe-feu 1 heure (ou EI 60) du local électrique du service chirurgie au rez-de-jardin.

MOYENS DE SECOURS

- 7- Assurer la formation du personnel concernant les conditions d'exploitation de l'équipement d'alarme incendie (reconnaissance du signal d'alarme, consignes d'évacuation) et les conditions de mise en sécurité de ce nouveau bâtiment.

Nota : la liste des prescriptions édictées ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle ne dispense pas les constructeurs, les propriétaires et les exploitants du respect de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à ce type d'établissement.

AVIS ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Différents essais techniques ont été réalisés dans le cadre d'une visite technique le 7 février 2025. Ces essais ont été réalisés dans les différents niveaux d'hospitalisation, afin de vérifier les scénarios types de mise en sécurité du cahier des charges fonctionnel du système de sécurité incendie. Des essais de détection automatique d'incendie, ont été réalisés dans les circulations, chambres et passerelles, afin de vérifier :

- l'activation de l'alarme générale sélective ;
- le déverrouillage des issues de secours ;
- l'activation de la fonction compartimentage ;
- l'activation de la fonction désenfumage.

Des essais concernant l'accessibilité de l'échelle aérienne ont également été réalisés sur l'ensemble du périmètre du nouveau bâtiment, avec essais d'ouverture des baies accessibles.

L'ensemble des essais et tests ont été satisfaisants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire,

Christophe ARMINJON



Copie à :

M. Jean-Pierre FAVRAT – Maire Adjoint - Président Délégué de la CCS
Commandant Guimaraes - SDIS Meythet

ville-thonon.fr

